

Bureau météorologique.

Washington, 27 juin - Indications pour la Louisiane - Temps menaçant mercredi avec ondées sur le golfe; vents variables.

Guerre de Races DANS L'ALABAMA.

Pressé Associé. Birmingham, Ala., 27 juin - Trois nègres sont morts et un autre est mourant à la suite d'une bataille entre les ouvriers blancs et noirs des mines de fer situées près de Cardiff, comté de Jefferson.

Ed. Ellis, Jim Dill et Adams Samuels sont morts, Georges Thomas est mourant et Rudolph Williams est blessé. Les deux races sont entrées en collision à une heure avancée de l'après-midi à Glasgow Hollow, où des nègres armés de Winchester s'étaient rassemblés.

Un blanc passant sur le chemin ayant été arrêté et maltraité, les mineurs blancs se sont armés et se sont dirigés sur Glasgow Hollow. On suppose qu'ils ont pris des chemins détournés, car ils sont tombés inopinément sur les nègres.

Ed. Ellis, le leader des nègres, qui était armé d'une carabine et d'un revolver Colt, est tombé à la première décharge frappé d'une balle. A la seconde décharge quatre noirs sont tombés.

Les troubles ont commencé hier quand on a pensé que John Shepherd, qui a outragé mercredi dernier Mme Monroe Jones, près de Corone, se trouvait dans la région, et qu'on a vu les nègres s'armer pour prévenir sa capture.

Les deux races s'étaient immédiatement armées, et l'arrivée opportune du sheriff a seule empêché un conflit. Mais ce matin, les nègres ont tenu une réunion et ont refusé de se rendre au travail.

Tous appartenant à une société secrète connue sous le nom de "Société des Chevaliers d'Afrique" ou "des Mystérieux Dix". Ils sont constamment pourvus de carabines et de munitions. C'est dans l'après-midi qu'ils se sont rassemblés à Glasgow Hollow, on ne sait dans quelle intention.

Des citoyens influents disent que les leaders ayant disparu les autres nègres seront maîtrisés. Ed. Ellis, le chef de la bande et le grand maître de l'organisation secrète, avait fait un discours aux nègres avant sa mort. Il leur avait dit de ne pas ajouter foi à ce que les blancs leur avaient dit, et il avait juré de punir le sheriff O'Brien qui, la veille, le pistolet au poing, lui avait donné l'ordre de disperser sa bande.

Quelques instants après la bagarre, le sheriff O'Brien est parti avec cent hommes armés. Il est maître de la situation, pour le moment du moins, car les derniers rapports établissent que la situation est extrêmement critique et que les nègres parlent de venger leurs camarades.

A la Convention Démocratique de Louisville. Louisville, Kentucky, 27 juin - William Goebel qui, d'une main de fer, a conduit la Convention démocratique siégeant à Louisville depuis le commencement de l'autre semaine, a été choisi comme candidat aux fonctions de gouverneur au vingt-sixième tour de scrutin, après une lutte sans parallèle dans l'histoire de l'état, au point de vue de l'animosité et de la détermination, ou de l'habileté du vainqueur.

La fin de cette lutte fatigante a ramené à un degré raisonnable l'harmonie parmi les factions, qui avaient soutenu le combat d'une façon implacable et défenda le terrain pas à pas. Les forces de Goebel ont tenu constamment en échec, aujourd'hui, les membres de l'opposition, en leur imposant des scrutins successifs, en les battant quand ils montraient des signes de faiblesse et demandaient l'ajournement, en les forçant à voter sur la proposition de retirer le candidat ayant le moins de voix. Et elles sont sorties de la lutte, à dix heures du soir, drapeaux déployés.

Stone a été retiré au vingt-cinquième tour de scrutin, et Hardin n'a pu réunir au vingt-sixième assez de ses partisans pour triompher.

gram et l'équipage du vapeur Pawnee.

Le Clyde les avait recueillis peu de temps après leur abandon du navire dans les chaudières. Le Pawnee a été détruit par le feu dimanche soir.

Le capitaine Ingram dit que le navire a été abandonné au large de Currituck, Caroline du Nord, quelques minutes après minuit.

Rapport démenti. Louisville, Kentucky, 27 juin - Dépêche spéciale de London, Kentucky, au «Post»: Il n'y a rien de vrai dans le rapport publié à Louisville aujourd'hui, d'après lequel le sheriff Beverly P. White, du comté de Clay, aurait été tué hier soir à Manchester.

Un messager arrivant de ce dernier point annonce au correspondant de l'«Evening Post» qu'il a quitté, ce matin à huit heures, le sheriff White vivant et en excellente santé. Le calme règne à Manchester et l'histoire est absolument dénuée de fondement.

AMUSEMENTS.

PARC ATHLETIQUE. Beaucoup de monde, hier, au Parc. Le public y est attiré cette semaine d'une façon toute particulière par la jolie comédie à trois personnages, si bien interprétée par ces charmants artistes que l'on appelle Coote, Kingeley et Beckwith.

Le concert d'hier était aussi très bien composé et plusieurs ensembles ont été chaleureusement applaudis et bisés. Une bonne semaine pour le Parc, malgré les incertitudes du temps.

WEST END.

Hier, grand concert au West End et bruyants applaudissements de la part du public; mais il ne faut jamais oublier les variétés dans ce rendez-vous de délassement et de plaisir. Aussi, conseillons nous à nos lecteurs d'aller entendre et voir Gardner et Gilmore, Reno et Richards, ainsi que le vitraphe qui, presque chaque soir, gratifie ses visiteurs de vues nouvelles.

MOT POUR RIRE

Madame à une cuisinière envoyée par le bureau de placement: -Pourquoi avez-vous quitté votre dernière place? La domestique: -Madame, je suis liée par le secret professionnel.

Athénée Louisianais.

Concours de 1899. L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces. L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir. Les manuscrits devront être écrits au biseau, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réprimera, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidates devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

An Port. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire perpétuel, BUS. ROUEN, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ LOUISVILLE & NASHVILLE ARRIVÉE. No 1 fast line... 7:05 p m No 3 fast mail... 7:40 a m No 3 limited... 8:30 p m No 7 coast train, tous les jours, dimanche excepté... 8:55 a m No 9 coast train, lundi seulement... 7:30 a m No 11 Coast train, tous les jours, excepté dimanche et lundi... 9:55 a m No 13 Dimanche excursion, dimanche seulement... 8:40 p m No 15 Dimanche excursion, dimanche seulement... 9:45 p m No 17 Merced excursion, mercredi seulement... 9:30 p m DEPART. No 2 fast mail... 7:45 p m No 4 limited... 11:15 a m No 6 fast line... 7:55 a m No 8 coast train, tous les jours, dimanche excepté... 4:00 p m No 10 Coast train, tous les jours, dimanche excepté... 5:00 p m No 12 Dimanche excursion, dimanche seulement... 7:05 a m No 14 Dimanche excursion, dimanche seulement... 8:05 a m No 16 Merced excursion, mercredi seulement... 8:05 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE. ARRIVÉE. No 1 limited... 8:30 a m No 3 fast mail... 8:10 p m DEPART. No 2 limited... 7:30 p m No 4... 8:30 a m

ILLINOIS CENTRAL. ARRIVÉE. No 23 local mail... 10:00 p m No 3 Chicago limited... 7:45 p m No 2 Louisville and Cincinnati limited... 7:45 p m No 1 fast mail... 8:30 a m No 1 Louisville & Cincinnati... 8:30 a m McComb accommodation... 9:30 a m DEPART. No 24 local mail... 7:00 a m No 4 Chicago limited... 9:00 a m No 4 Louisville & Cincinnati limited... 9:00 a m No 2 fast mail... 8:00 p m No 2 Louisville & Cincinnati... 8:00 p m McComb accommodation... 5:30 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD. ARRIVÉE. Memphis express... 11:30 a m Vicksburg express... 5:30 p m Baton Rouge accommodation... 9:15 a m DEPART. Memphis express... 4:20 p m Vicksburg express... 8:15 a m Baton Rouge accommodation... 4:30 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY. ARRIVÉE. Texas and Mexico express... 7:00 p m California express... 7:55 a m DEPART. Texas and Mexico express... 8:50 a m California express... 8:40 p m

TEXAS AND PACIFIC. ARRIVÉE. Fort Worth, Hot Springs et St. Louis express... 6:15 p m DEPART. California express... 8:15 a m

EAST LOUISIANA RAILROAD. ARRIVÉE. Du dépôt de Queen and Crescent, rue Press. Tous les jours, excepté dimanche. ARRIVÉE. No 7... 8:10 a m No 8... 4:00 p m Excursion du dimanche. ARRIVÉE. No 5... 7:45 p m No 6... 7:40 a m Excursion du Mercredi pour Covington seulement. ARRIVÉE. No 5... 7:45 p m No 10... 8:10 a m

NEW ORLEANS, PORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. ARRIVÉE. Dimanche seulement. Alger... 7:35 p m Tous les jours excepté dimanche et samedi. Alger... 10:00 a m Samedi et dimanche seulement. Alger... 10:09 a m Tous les jours excepté dimanche. Alger... 8:00 p m DEPART. Dimanche seulement. Alger... 8:00 a m Tous les jours excepté dimanche et samedi. Alger... 4:00 p m Samedi et dimanche seulement. Alger... 5:30 p m Tous les jours excepté dimanche. Alger... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY. ARRIVÉE. Tous les jours excepté dimanche. De Belair et Shell Beach... 9:10 a m Dimanche seulement. De Belair... 7:00 a m De Shell Beach... 10:02 a m Shell Beach... 7:00 p m DEPART. Tous les jours excepté dimanche. Pour Belair et Shell Beach... 4:10 p m Dimanche seulement. Shell Beach... 5:30 a m Belair... 8:00 a m Shell Beach... 8:30 p m Shell Beach... 7:30 p m

GUIDE COMMERCIAL. PLOMBIER. John David Burghardt, 421 et 423 Royal, entre Conti et St. Louis. Téléphone 1476. PHARMACIENS. A. Malhes, coin Royal et St. Louis. UNE DECOUVERTE. Boutiques d'orèlles et diamants, 80 Or d'or complet aux acheteurs, Palais Weitzmuller, Conti et Passage de la Bourge.

VENTE POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES. Ventes de propriétés foncières - POUR - TAXES D'ETAT. BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Sixième District, parisis d'Orléans, 31 mai 1899. En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Convention et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, le 12 juillet 1899, à midi, au Palais de Justice de la Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, les propriétés foncières dans la sixième district de la paroisse d'Orléans, sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes d'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, assésées dans l'année 1898 et les années précédentes, et compris l'intérêt qui les grèvera à partir du 1er décembre des années dans les quelles lesdites assésées ont été faites. A raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants et le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assésement des dites années et les propriétés foncières assésées à chacun des contribuables souits et devant être vendus sont indiqués ci-dessous, savoir: SEPTIEME DISTRICT. WATT, JOHN. Taxe d'Etat de 1898... 246 Taxe de levée, district d'Orléans... 306 Total... 552

ZELER, Mme ROSA. Taxe d'Etat de 1898... 240 Taxe de levée, district d'Orléans... 306 Total... 546

AVIS AUX CREANCIERS. Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Sixième District, composé des sixième et septième districts municipaux.

AVIS AUX CREANCIERS. J. B. Jouquet et ses associés Pelican Homestead & Building Association.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS AUX CREANCIERS. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 52,224 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Dejan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE CONTINUEE, Vente de Mulets, Camions et Harnais. Mme J. J. Bland et sa femme vs Mme M. E. Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 59,465 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux de la propriété désignée, LE 23 JUILLET 1899, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite à savoir: En face du couloir, rue St-Anne, entre Royale et Chartres.

VENTE DE PROPRIÉTÉ DE VALEUR AMÉLIORÉE DANS LE QUATRIÈME DISTRICT. Comme comme Nos 620 et 624, rue Ste-Marie, entre les rues St-Thomas et Chippewa. Canal Bank vs Armand Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 59,465 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux de la propriété désignée, LE 23 JUILLET 1899, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, d'ici, voies, habillures, servitudes, et dépendances, situés dans le quartier de la rue Ste-Marie, entre les rues St-Thomas, St-André et Chippewa. Un desdits lots est désigné par le No 59,465 et a été acquis par moi, le 23 mai 1899, par la vente à l'enchère publique sur les lieux de la propriété désignée, LE 23 JUILLET 1899, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, d'ici, voies, habillures, servitudes, et dépendances, situés dans le quartier de la rue Ste-Marie, entre les rues St-Thomas, St-André et Chippewa.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Caroline Beck. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph A. Gau, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme J. J. Clarke. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph A. Gau, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Ignatz Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ignatz Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Michel A. Déjan. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Michel A. Déjan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Charles Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Ignatz Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ignatz Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Michel A. Déjan. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Michel A. Déjan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Charles Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Ignatz Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ignatz Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Michel A. Déjan. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Michel A. Déjan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Charles Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Ignatz Kruppenthal. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 58,387 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ignatz Kruppenthal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Chemin de fer Louisville & Nashville. ARRIVÉE. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

CHEMINS DE FER.

Bureau de Billets et de Titres. Cote St-Alban et Orléans. Dépôt de Passagers. Titres de l'Ateneo Splendide. TRAINS DE SERVICE QUOTIDIEN. Départs. arrivées. Express de Louisville. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m

Express de Louisville. No 10... 8:40 p m No 11... 7:05 a m No 12... 9:55 a m No 13... 8:40 p m No 14... 9:45 p m No 15... 7:05 a m No 16... 8:05 a m No 17... 9:30 p m